Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260916-D20260916EMP-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Anne Lise JACQ, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 08 septembre deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Etaient présents : BELLEC Valérie, BOURVEN Jean Charles, BOUSTOULER Christèle, GUYOMARC'H Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne-Lise, LEFEBVRE Françoise, LERAN Marie-Christine, LE GOFF Thomas, LE LAY Marion, LESANN Marie Agnès, MARC Xavier, MARREC SEVERE Christelle, MARTIN Denis, MENE Guy,

Absents, excusés :

Secrétaire de séance : LERAN Marie-Christine

3. Réalisation d'un emprunt de 100 000 € pour le financement du local boulangerie

Madame le Maire explique que la commune a fait l'acquisition d'un local commercial sur la commune afin d'y faire installer un dépôt boulangerie. Le coût de l'acquisition hors travaux d'aménagement est fixé à 150 K€.

Des dossiers de subventions ont été déposés mais pour financer ce bien, il est proposé de recourir à un emprunt de 100 K€.

Deux banques ont été sollicitées :

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260916-D20260916EMP-DE

100 000 SUR 10 ANS	CMB Amortissement constant	CMB – échéance constante	CREDIT AGRICOLE – amortissement constant	CREDIT AGRICOLE – échéance constante
MONTANT	100 000	100 000	100 000	100 000
DUREE	10 ANS	10 ANS	10 ANS	10 ANS
TAUX	4.04%	3.83%	3.69%	3.69%
Echéance trimestrielle en capital	2 500.00	3 021.04 .	2 500.00	3000.94
Cout du crédit	19 628.80	20 841.60	18 911.30	20 037.51
FRAIS DOSSIER	150	150		

Madame le Maire invite le Conseil à examiner les propositions faites par **le CREDIT AGRICOLE,** pour un prêt destiné à financer l'acquisition du local commercial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt faite par le Crédit Agricole et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes **:**

Montant du prêt en euros	100 000 €
Objet	Acquisition d'un local boulangerie
Durée	10 ans
Taux fixe (% l'an)	
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	Amortissement constant
Montant des échéances en capital	2 500 €
Commission d'engagement	0€

- **Article 2** : le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Anne Lise JACQ
Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous-Préfecture le